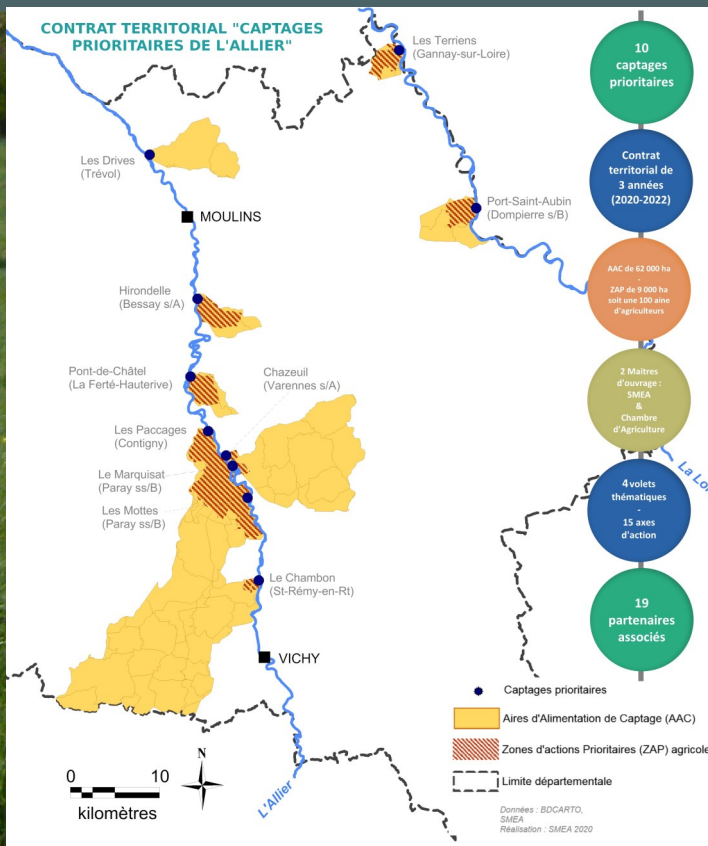




# UNE DÉMARCHÉ MULTIPARTENARIALE



## CONTACTEZ-NOUS

Animateurs du Contrat territorial :

- Marie PLISSON  
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier  
06 38 89 29 27  
[mplisson.smea2@orange.fr](mailto:mplisson.smea2@orange.fr)
- Guillaume CELLIER  
Chambre d'Agriculture de l'Allier  
04 70 47 79 29  
[gcellier@allier.chambagri.fr](mailto:gcellier@allier.chambagri.fr)

# CONTRAT TERRITORIAL

## Captages prioritaires du département de l'Allier (2020-2022)

POUR UNE  
PRÉSERVATION DE  
NOTRE RESSOURCE EN  
EAU POTABLE



## UNE RESSOURCE QUI RÉPOND AUX NORMES DE POTABILITÉ MAIS VULNÉRABLE

Le Grenelle de l'Environnement (2009) a dressé une liste des captages d'eau potable les plus vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses par les nitrates et les produits phytosanitaires.

Dans le département de l'Allier, 10 captages d'eau potable sont classés « prioritaires ».

L'eau mise en distribution répond aux normes de potabilité. Néanmoins, il s'agit de garantir une eau de qualité sur le long terme.

Ainsi, une démarche de prévention est mise en œuvre afin de prévenir les risques de pollutions diffuses. Elle est engagée sur la période 2020-2022 au travers d'une programmation appelée « Contrat territorial ».

« Afin de garantir la qualité de l'eau, un seul objectif partagé : concilier la production agricole et la production d'eau »



## LE DIALOGUE TERRITORIAL

La démarche est fondée sur une dynamique forte et efficace entre l'ensemble des parties prenantes dans une optique de résultats sur la qualité de l'eau. Une concertation permanente est établie entre :

- Les syndicats d'eau potable ;
- Les agriculteurs ;
- Les opérateurs agricoles ;
- Les partenaires institutionnels ;
- L'Agence de l'eau Loire Bretagne.

La mise en œuvre de la démarche a été confiée au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) et à la Chambre d'Agriculture.



## LE CONTRAT TERRITORIAL 2020-2022

Le Contrat territorial traduit la concertation établie entre les différents acteurs pour trois années (2020 à 2022).

L'outil permet de préciser la stratégie d'actions, leur programmation pluriannuelle et le partenariat technique et financier défini pour sa mise en œuvre.

Un panel d'actions est proposé aux agriculteurs situés à proximité des ressources en eau captées.

L'objectif de cette démarche est la réduction des pressions par les fertilisants azotés et les produits phytosanitaires sur la ressource en eau tout en respectant la viabilité économique des exploitations agricoles.

